

Le Ministère de l'Intérieur

Missions. Assurer la représentation et la permanence de l'État sur le territoire national ; élaborer et faire respecter les règles garantissant aux citoyens l'exercice des libertés publiques, notamment par le suffrage universel ; veiller au respect des libertés locales et des compétences des collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation ; garantir l'intégrité des institutions publiques et la sécurité des personnes et des biens ; protéger la population contre les risques ou fléaux de toute nature et contrer les conséquences d'un conflit éventuel.

Organisation centrale (depuis le 27-1-2004).

Secrétaire général (SG)

Directeur de cabinet

4 directions :

Modernisation et action territoriale (DMAT)

Ressources humaines (DRH)

Évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières (Depafi).

Système d'information et de communication (DSIC)

2 services :

Communication

Centres d'études et de prospectives

1 mission :

aux affaires internationales et européennes ;

Direction générale des collectivités locales [autorité conjointe avec ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de la Décentralisation (article 1^{er} du décret 95-1220 du 15-11-1995)]

MISSIONS : rédaction des textes législatifs et réglementaires relatifs aux collectivités locales. Répartition des principaux concours financiers de l'État aux collectivités locales. Contrôle de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités. Statut des élus et élaboration des textes relatifs à la fonction publique territoriale. Pilotage du processus de décentralisation. Information et documentation. Actions de coopération internationale dans le domaine des collectivités territoriales.

Direction générale de la police nationale (DGPN) :

Directions des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ)

MISSIONS : défense des intérêts de l'État, réglementation des libertés publiques, de la police administrative, de la circulation et de la sécurité routières (fichier national des permis de conduire : 39 millions de titres, plus importante application informatique en France), du statut des étrangers et de la circulation transfrontalière.

Direction de la sécurité civile (DSC) :

Direction des systèmes d'information et de communication

EFFECTIFS : 3 000.

6 services de zone (SZSIC) à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Rennes ; 1 service à Versailles dont dépendent des sections techniques déconcentrées et 100 services départementaux (SDSIC). PARC : 396 000 terminaux environ (radioélectriques 50 000, informatiques 120 000 dont 55 000 avec accès Internet, 92 000 adresses de messagerie dont 78 000 correspondent à une adresse Internet, téléphones 226 000). Réseau privé de télécommunication (RGT) ; points de raccordement : 2 100. Dossiers gérés pour le fichier national automobile : 150 millions.

Services directement rattachés au ministre de l'Intérieur.

Inspection générale de l'administration (IGA)

Établissement public national sous tutelle du ministère

bureau du cabinet, mission d'évaluation et d'appui des préfets, mission des archives nationales.

Moyens matériels (au 1-1-2003). Police nationale : sites (3 millions de m²) : 175 hôtels de police, 1 806 commissariats et postes de police, 34 écoles et centres de formation, 104 casernes de CRS, 19 centres de rétention administrative, 34 écoles et centres de formation, 700 autres installations. Administration territoriale : 900 sites, 2,5 millions de m², 108 préfectures, 239 sous-préfectures d'arrondissement. Administration centrale : 14 sites (175 000 m²) à Paris et Ile-de-France et 10 sites en province (55 000 m²). Moyens aériens de la sécurité civile : 26 avions, 33 hélicoptères, 20 bases. Transmissions et informatique : 163 000 terminaux.

Budget (en milliards d'€, 2005). 13,50 dont administration territoriale 1,23, sécurité civile 0,41, police nationale 5,88, collectivité locale 2,81, administration générale 3,17.